

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 7 décembre 2022

8. Position CM et décision CG sur la motion PVN (R. Mamie) « Parking pour vélos à la gare » (C. Ferrier)

Introduction

Dans sa motion déposée le 5 octobre 2022, le Parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal d'installer un parking sécurisé pour les vélos à la gare de La Neuveville.

Le motionnaire relève que les installations actuelles sont désuètes, de capacité insuffisante et exposent en partie les vélos aux vols et déprédations.

L'installation d'un parking à vélos adapté à la gare contribuerait à promouvoir l'usage de la mobilité douce dans notre Commune.

Développement

Le Conseil municipal estime qu'il est effectivement important de proposer des équipements adaptés aux vélos à La Neuveville, notamment par l'aménagement de stationnements sécurisés et protégés à la gare en remplacement des installations obsolètes existantes.

Le postulat du Parti des Vert-e-s « Un plan vélo pour La Neuveville », déposé le 31 mars 2021, a déjà pour but de développer les aménagements cyclables sur tout le territoire communal. Ce postulat a été accepté par le Conseil général le 16 juin 2021.

Le plan vélo en cours d'étude prévoira des aménagements pour le stationnement à la gare, mais aussi à d'autres emplacements en ville. Les résultats de l'étude sont attendus pour le milieu de l'année 2023. Des aménagements pourront être réalisés déjà fin 2023.

Le Conseil municipal propose d'accepter la motion du Parti des Vert-e-s mais de réaliser le parking à vélos à la gare dans le cadre des mesures du plan vélo. Si le plan vélo ne devait pas se réaliser, le parking vélo serait tout de même construit.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion du Parti des Vert-e-s pour l'installation d'un parking sécurisé pour vélos à la gare de La Neuveville.

CONSEIL MUNICIPAL